

Le **P**etit **C**ambonnais

Bulletin municipal de la commune de Cambon

- Avril 2026 -



ÉDITO

Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2026. À l'heure où les citoyens aspirent au renouveau, une question légitime se pose : est-ce que les électeurs auront envie de continuer à faire confiance à l'équipe en place ou est-ce qu'ils auront envie de changement ?



Nous avons travaillé sans relâche depuis des années pour moderniser les bâtiments et les espaces publics de la commune, avec l'exigence d'une gestion financière rigoureuse des comptes de la commune.

Les résultats au soir du 15 mars ont été sans appel. Nous avons été élus avec 77,51% des votes exprimés.

Cette large majorité nous montre que le travail accompli a été apprécié et que notre projet pour Cambon résonne avec vos attentes.

Je voudrais donc profiter de cet éditorial pour transmettre mes remerciements à tous les élus qui m'ont aidé et soutenu depuis 2020 et aux nouveaux élus qui me font confiance pour ce nouveau mandat.

Je tiens également à remercier les agents de la commune, qui tous les jours sont au service des habitants.

Enfin je tiens à exprimer ma gratitude à tous les Cambonnais pour m'avoir à nouveau accordé la confiance. Ce mandat est un honneur, mais aussi une responsabilité. Chaque décision a toujours été et sera toujours guidée par l'intérêt général et le bien-être de tous.

Philippe Granier

SOMMAIRE

Élections municipales	p 3
Conseil municipal	p 3
Conseils municipaux	p 4 - 5
Budget 2026	p 5
Travaux divers	p 6
<i>Aménagement au stade</i>	
<i>Réfection toiture</i>	
<i>Cabinet médical</i>	
Environnement	p 7
<i>Jardinage</i>	
<i>Feu interdit</i>	
<i>Tri sélectif</i>	
<i>Frelons asiatiques</i>	
Le coin des associations	p 8
<i>Tennis Club</i>	
<i>Vélo Club</i>	
<i>APE</i>	
<i>Cambon Volley</i>	
<i>Foot 7</i>	
La Vie à Cambon	p 9

Votre mairie

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h ; Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat : secretariat@mairiedecambon.fr

Vos élus : elus@mairiedecambon.fr

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

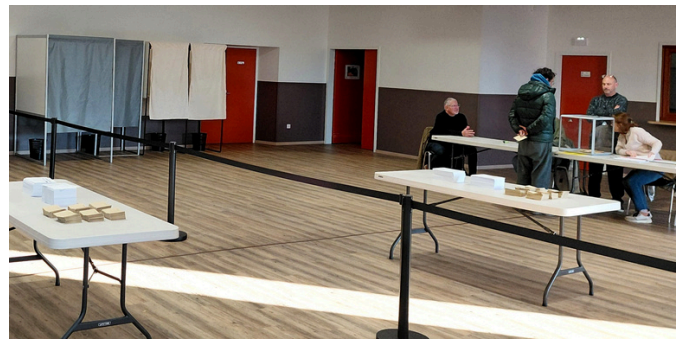
Page Facebook : www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi

ELECTIONS MUNICIPALES

Le dimanche 15 mars dernier, les Cambonnaises et les Cambonnais étaient appelés aux urnes pour élire leurs représentants au conseil municipal.

Retour en chiffres sur cette journée électorale.

Lors de ce scrutin, deux listes se sont présentées pour solliciter le suffrage des électeurs de la commune :



- « Une équipe, un cap, un avenir pour Cambon », liste portée par le maire sortant, Philippe Granier.
- « Ensemble pour Cambon », liste menée par Jean-Marc Nesen.

La participation en chiffres

1818 d'électeurs inscrits -

1236 votants -

taux d'abstention : 32 %

51 votes blancs ou nuls

Tête de Liste	Nombre de voix	Pourcentage	Sièges obtenus
P.Granier	919	77,51%	17
JM.Nesen	266	22,49%	2

LE CONSEIL MUNICIPAL



Philippe GRANIER
Maire
Vice Président de la C2A, délégué à la commande publique



Pascal CARCELLER
1er adjoint
Affaires générales
conseiller communautaire suppléant



Isabelle JOANNY
2ème adjointe
Urbanisme et Communication



Sébastien DULONG
3ème adjoint
Cadre de vie et Développement durable



Cindy PERLIN-COCQUART
4ème adjointe
Affaires scolaires et Enfance, conseillère communautaire



Jean-Paul RAYSSAC
5ème adjoint
Travaux SDET

Conseillers municipaux par ordre d'âge



Bernard CABROL
Travaux



Jean-Paul PRADEL
Relations intergénérationnelles



Sarah LAURENS
SCOT & SPL



Karine BIZOUARD
Patrimoine Santé



Florence ALET
Affaires sociales



Laurent ALBERICI
Eau et environnement



Isabelle COMBES-SOLER
Droit du sol
Correspondante défense



Frédéric POUSTHOMIS
Vie associative



Benoit HUC
Vie économique



Marlène CAROZZA
Réseaux sociaux



Elodie GASSER
Enfance et jeunesse



Marylise NESEN



Anne-Laure SAVY

M. Nesen et Mme Crouvezier, deux premiers de la liste « Ensemble pour Cambon », ont été élus et ont siégé au conseil municipal du 20 mars. Ayant tous deux choisi de démissionner du conseil, M. Bariller et Mme Nesen sont appelés. M. Bariller démissionne à son tour et laisse la place à M. Verstraete qui démissionne également. Ce sont finalement Mme Nesen et Mme Savy qui siègeront au conseil municipal.

• Installation du nouveau conseil

M. Cabrol, doyen d'âge, assure la présidence de la séance d'installation jusqu'à l'élection du nouveau maire. Il appelle le premier point de l'ordre du jour qui est l'élection du maire, au scrutin secret.

Élection du maire

Le maire comme ses adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret, à la majorité absolue. M. GRANIER est élu maire avec quinze voix et deux abstentions.

Détermination du nombre et élection des adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le conseil municipal décide la création de cinq postes d'adjoints.

M le Maire propose d'élire la liste de 5 conseillers suivants aux postes d'adjoints :

M. P. CARCELLER; Mme I. JOANY; M. S.DULONG; Mme C.PERLIN-COCQUART; M. J.P RAYSSAC. La liste menée par M. CARCELLER a obtenu quinze voix et deux abstentions.

Versement des indemnités de fonction aux adjoints

Pour une commune de 2 122 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, fixé au taux de 11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 5 adjoints et 2,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les conseillers délégués.

. 16 membres approuvent cette décision, M. Nesen, s'abstient.

Lecture de la Charte de l'élu local

Lors de la première réunion du conseil municipal, le maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévue

• Décision du maire

Décision n° 1 : Compte-tenu du mauvais état de la toiture du local technique et des toilettes situées derrière l'église et suite aux mauvaises conditions climatiques, Monsieur le Maire a signé un devis du 9 mars 2026 de l'entreprise Jacques Alary pour la rénovation totale de la toiture (volige, écran sous-toiture, tuiles, solin) pour un montant de 10 808,27€H.T.

• Election du délégué au SDET

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal désigne deux délégués titulaires : M. RAYSSAC Jean-Paul et M. PRADEL Jean-Paul pour représenter la commune.

• Règlement intérieur

Le règlement intérieur donne des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026/2032 est joint au compte rendu complet du conseil municipal. Le conseil municipal adopte le règlement intérieur à l'unanimité.

• Conseillers municipaux

M. le Maire informe le conseil municipal que la démission de Mme Couvrezier a pris effet au 23 mars 2026. Conformément à la réglementation, M. Bariller, candidat suivant sur la liste « Ensemble pour Cambon » a été appelé à siéger. Ayant fait part de sa démission, Mme Marylise Nesen, candidate suivante sur cette liste, a été appelée à siéger.

M. le Maire informe le conseil que la démission de M. Nesen a pris effet au 27 mars 2026. M. Verstraete, candidat suivant sur la liste « Ensemble pour Cambon » a été appelé à siéger. Ayant fait part de sa démission, Mme Anne-Laure SAVY, candidate suivante sur cette liste, a été appelée à siéger.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Mmes Nesen et Savy au sein du conseil municipal.

• Compte financier 2025

Cette année la commune de Cambon s'est portée candidate pour mettre en œuvre le CFU (Compte Financier Unique). Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification. En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU de la commune de Cambon pour l'exercice 2025 fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET 2025							
Fonctionnement			Investissement				
	Résultats antérieur	Réalisation	Total		Résultats antérieur	Réalisation	Total
Dépenses		1 206 995 €	1 206 995 €	Dépenses		250 664 €	250 664 €
Recettes	890 636 €	1 497 274 €	2 387 910 €	Recettes	171 317 €	154 917 €	326 234 €
Solde	890 636 €	290 279 €	1 180 915 €	Solde	171 317 €	- 95 748 €	75 569 €

CONSEILS MUNICIPAUX

• Taux des taxes directes

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. Depuis 2023, les communes ont de nouveau la possibilité de faire varier leur taux. Le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2026 relatifs aux taxes directes locales et fixe les taux d'imposition 2026 comme suit :

	Taux 2025	Taux 2026
Foncier Bâti	48,08 %	48,08 %
Foncier non Bâti	76,35 %	76,35 %
Taxe d'habitation résidences 2aire	10,05 %	10,05 %

• Vote du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 équilibré à la somme de : 4 546 700,21 € est approuvé (voir l'article ci-dessous)

• Subventions aux associations

Il est proposé aux membres du conseil de valider le montant des subventions accordées aux différentes associations pour un total de 165 030 € :

- CLAE (72 000 €)
- Crèche (82 000 €)
- Coopérative scolaire (2 500 €)
- ADMR ; Comité des fêtes ; AFPO81 ; Judo ; Tennis ; Volley ; Gymnastique (730 €)
- Restos du Coeur (500 €)
- Jacopo Bassano ; Cambon loisirs et découvertes ; Foot à 7 ; Société de chasse ; Cambon aventure ; Vélo club ; Pétanque (365 €)

• Représentant de la SPL

La Société Publique Locale (SPL) dénommée «Pôle Funéraire de l'Albigeois» est essentiellement composée de collectivités locales et agit pour le compte des collectivités membres. La S.P.L a pour objet la gestion du service extérieur des pompes funèbres et la crémation.

Le conseil municipal nomme Mme Laurens comme représentante de la commune au sein de la S.P.L.

• C.C.A.S

Le conseil municipal décide d'octroyer au centre communal d'action sociale la somme de 3 000 € au titre de la subvention de fonctionnement 2026.

• Election au CCAS

La moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste. Le maire est président de droit du CCAS.

M le maire propose de fixer à 7 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Les candidats suivants ont été élus par des conseillers municipaux : J.P Pradel ; C Perlin-Cocquart ; E Gasser ; A.L Savy ; P Carceller ; F Alet ; K Bizouard.

M le maire nommera par arrêté 7 autres membres de la société civile participant à des actions de développement social.

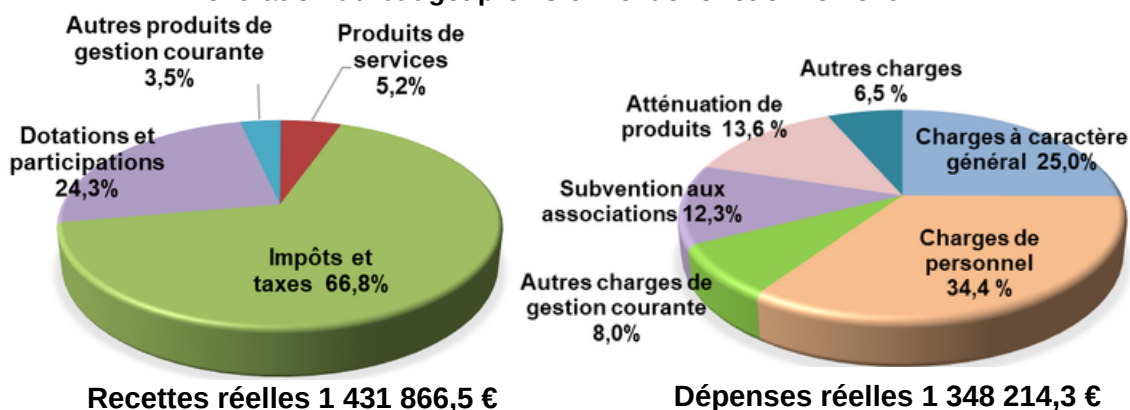
BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget de notre commune, c'est le véritable moteur de notre vie locale. Comme pour le budget d'un foyer, nos finances obéissent à une règle d'or : l'équilibre strict entre les recettes et les dépenses. La comptabilité publique se divise en deux grandes poches bien distinctes.

En résumé

Le budget annuel a été adopté au conseil municipal le 13 avril avec **2 612 781,7 €** de dépenses de fonctionnement et **1 933 918, 0 €** de dépenses d'investissement soit un total de **4 546 699,7€**.
Le taux des taxes foncières locales est maintenu constant.

Ventilation du budget prévisionnel de fonctionnement



A noter

- Le budget d'investissement de 1 933 918, 04 € permet de prévoir des dépenses d'équipement de 1 804 003,15 € pour la réalisation des différents projets (aménagement de l'espace associatif, rénovations de toitures, rénovation de la mairie, espace de jeux, amélioration des bâtiments scolaires, achats de gros matériels...) sans avoir recours à l'emprunt.
- Le virement à la section d'investissement de 1 240 567,40 € montre que sur 100 € dépensés par la municipalité, 47,5 € sont directement réinvestis dans des actions de proximité pour améliorer le cadre vie quotidien.

Borne au stade

La municipalité a récemment fait installer une **borne rétractable et des barrières latérales à l'entrée du parking du stade**. Ce dispositif permet de limiter l'accès aux seuls véhicules légers, prévenant ainsi toute occupation illicite de cet espace public. Cette installation s'avère également indispensable pour mieux gérer les flux et sécuriser le site lors des manifestations (féria, marchés gourmands, matchs...). Une mesure concrète pour protéger nos infrastructures et garantir des événements en toute sérénité !



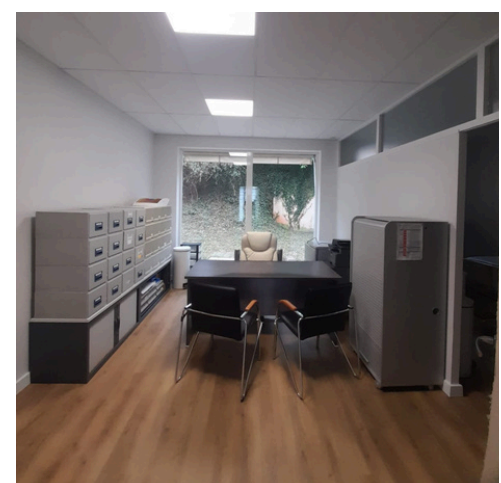
Rénovation de toiture

Face à des fuites récurrentes, la municipalité a récemment procédé à la **réfection complète du toit du local garage** situé à l'arrière de l'église. Ces travaux d'entretien nécessaires ont consisté en une reprise totale de la couverture, incluant le remplacement des bois de volige, la réfection complète de la zinguerie et l'installation de nouveaux solins. Cette intervention technique permet de protéger efficacement le bâtiment, mais offre également un second bénéfice direct très attendu. En effet, elle met fin définitivement aux problèmes d'infiltrations d'eau qui impactaient le local des toilettes publiques attenant. Une opération indispensable pour garantir la pérennité et le bon état de notre patrimoine communal !

Cabinet médical

En prévision de l'installation du Docteur Denys, la municipalité a récemment entrepris d'importants travaux de rafraîchissement au sein du cabinet médical. Afin de garantir des conditions de consultation optimales pour les patients et notre nouveau praticien, l'espace a entièrement fait peau neuve. Le sol ainsi que le plafond ont été refaits à neuf, apportant une touche de modernité aux locaux.

De plus, l'ensemble des murs a été repeint pour offrir une atmosphère à la fois lumineuse et apaisante. Ces rénovations témoignent de notre engagement pour l'accès aux soins de proximité. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue au Dr Denys !



ENVIRONNEMENT

Jardinage

Avec le retour des beaux jours, jardiner en toute quiétude est possible en respectant les règles sonores de la commune.

Pour que cette activité reste synonyme de plaisir pour tous, la commune tient à rappeler la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des appareils à moteur thermique et autres équipements bruyants.

Afin de garantir le bien-être de chacun et conformément à l'arrêté préfectoral AP bruit du 25 juillet 2000, l'utilisation de des appareils bruyants est autorisée aux créneaux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 20h
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 20h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Le respect de ces règles simples contribue grandement à la qualité de vie dans notre commune.



La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont interdits pour les agriculteurs, et fortement déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux. Tailler vos haies en avril, c'est prendre le risque de détruire ces refuges ou de les exposer brutalement aux prédateurs, avec à la clé des conséquences écologiques, et parfois juridiques, que beaucoup de jardiniers sous-estiment encore. L'erreur paraît anodine, ses effets ne le sont pas. Près de 70 % des haies ont disparu en un siècle, chaque rideau de verdure compte pour la survie locale des oiseaux.

Feu interdit

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit

par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental. Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu.

Les déchets de tonte, les feuilles sèches, les rémanents d'élagage d'une haie... sont concernés par cette interdiction permanente.

Que faire à la place ?

- Compostage ou paillage dans le jardin.
- Apporter les déchets verts à une déchetterie

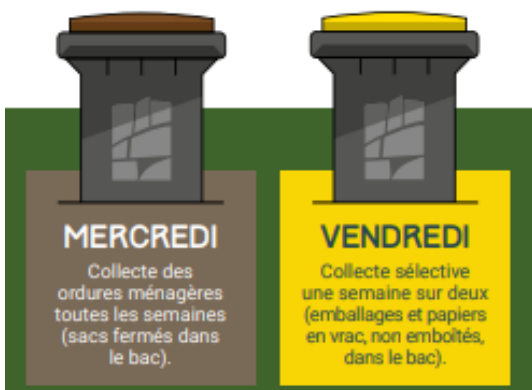
Attention !! L'infraction est punie par une amende pouvant aller jusqu'à 750 €



Tri sélectif

Sortez vos bacs la veille de la collecte, à partir de 20h. Présentez votre conteneur sur le trottoir en bordure de route, poignée côté route.

Attention !! Il n'y a pas de collecte les jours fériés, le rattrapage se fait le samedi suivant. Au mois de Mai, à Cambon, seule la collecte du bac jaune du 8 mai sera rattrapée le samedi 9 mai



Frerlons asiatiques

Pourquoi déclarer un nid ?

Le frelon asiatique est un danger pour les abeilles, la biodiversité et parfois la sécurité des habitants. Si vous repérez un nid de frelons asiatiques, la première chose à faire est de contacter votre mairie. **L'intervention d'un spécialiste sera alors en totalité prise en charge par la commune.** D'avril à juillet, les fondatrices sortent de leur hivernage et construisent seules un nid primaire. C'est la période la plus favorable pour détecter et faire détruire ces nids, un nid détruit tôt signifie une colonie entière évitée.



LE COIN DES ASSOCIATIONS

Tennis Club



Le **22 février**, le Tennis Club de Cambon a organisé son **Karatufade**. Entre les éclats de rire, la bonne humeur, une ambiance survoltée et une piste de danse en fusion, tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette soirée une véritable réussite.

Le **24 janvier** la première organisation, par le club, du **tournoi de pickleball K25 Occitanie** a été un véritable succès, aussi bien sur le plan sportif que convivial 40 équipes inscrites, des matchs engagés, du fair-play, des sourires, et une ambiance incroyable tout au long de la compétition !

Le club organise un nouveau **tournoi de pickleball** le **13 juin** (double homme; double dame et double mixte) Inscrivez-vous sur TEN'UP : <https://tenup.fft.fr/tournoi/82620619>



Vélo Club



Environ 300 participants (VTT, vélo route et randonneurs) pour cette 28e édition de la traditionnelle cambonnaise le **29 mars**. Le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous, malgré une fraîcheur de saison.

APE

Le **29 mars**, l'APE a rassemblé petits et grands à la salle polyvalente pour une après-midi jeux de société avec la participation d'Oika Oika, entreprise spécialisée dans l'animation et la vente à domicile de jeux et de loisirs créatifs. Une belle parenthèse de partage et de rires qui a ravi toutes les générations !



Cambon Volley



Le CamTbon, tournoi de volley sur herbe en équipes mixtes de 4 joueurs, est ouvert à tous et aura lieu le **dimanche 17 mai**, c'est la 10ème édition !

Cette année, les inscriptions se font prioritairement en ligne grâce à HelloAsso. Via le QR code ou le site : : <https://www.helloasso.com/.../tournoi-de-volley-sur-herbe...>



FOOT 7 Cambon

Suite aux intempéries du dimanche 13 avril qui ont conduit à l'annulation de son **vide greniers** annuel, le Foot 7 Cambon a décidé de reporter cet événement au **dimanche 14 juin au stade municipal**. Ce sera l'occasion de faire un retour aux sources !

Les exposants qui s'étaient initialement engagés à la manifestation seront informés en priorité sur les nouvelles modalités d'inscription par mail ou par SMS.



La nouvelle édition du Marché Gourmand que l'association a lancé il y a maintenant 10 ans, se déroulera également au stade le **vendredi 3 juillet** qui marque le début des vacances scolaires. En espérant vous voir nombreux à l'occasion de ces deux événements et que le beau temps soit de la partie.

LA VIE A CAMBON

Commemorations

Le 18 mars a lieu au monument aux morts de Cambon la cérémonie qui a rendu un hommage solennel aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Afrique du Nord. La République honore le sacrifice de ses soldats, la fidélité des harkis, la douleur des exilés et le souvenir de tous les disparus. Transmettre cette mémoire tragique avec lucidité et dignité est aujourd'hui notre devoir pour bâtir un avenir commun de paix.



La commune de Cambon rendra hommage, le **jeudi 7 mai 2026**, aux héros de la seconde guerre mondiale. La cérémonie commémorative du 81ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 se déroulera au monuments aux morts à 17h30

JDC



Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

- Pour cela, vous devez vous rendre à la mairie de votre domicile ou faire le recensement en ligne, avec votre livret de famille, votre carte d'identité ou de tout autre justificatif de nationalité française. .
- Une attestation de recensement vous est remise. Ensuite, vous recevez automatiquement votre convocation à la JDC par courrier. Avant l'âge de 18 ans, chaque Française et Français doit participer à la JDC.

Ecole



Vendredi **17 avril**, un soleil magnifique s'est invité au **défilé du carnaval** pour illuminer et réchauffer les rues de Cambon. Costumes originaux, déguisements hauts en couleur ont fait le bonheur des petits comme des grands tout au long du joyeux parcours.



Paul Breil

Paul Breil, jeune cambonnais, est devenu champion de ligue Occitanie en 2024 en Mini OGP 160. Il était engagé en 2025 sur le championnat de France en Mini OGP 190 World séries au guidon d'une Ohvale GP2 où il a terminé sixième de ce championnat avec une belle 3ème place lors de la finale à Alès. En 2026, il est sélectionné pour entrer à la KF78 (plus grande académie de France en miniGP) et participe au championnat de France en Mini OGP 190.

Son objectif : Champion de France. Pour le soutenir, devenez sponsor ! jbreil81@gmail.com



A VOS AGENDAS

5 Mai
Fête du CLAE
au centre de
loisirs

7 Mai
Commémoration
de la victoire du 8
mai 1945 place
de l'église

18 Mai
Réunion des
présidents
d'associations
à la salle
polyvalente

22 Mai
Soirée Théâtre de
CambonLoisirs et
Découvertes à la
salle polyvalente

17 Mai
Tournoi volley
CamTBon au
stade

5 & 6 Juin
Féris de
Cambon au
stade

23 Mai
Compétition
annuelle de
Judo à la salle
omnisports

13 Juin
Tournoi de
Pickleball à la
salle
omnisports

14 Juin
Vide grenier
du Foot 7
au stade

13 Juin
Repas dansant
de Neurogel à
la salle
polyvalente

19 Juin
Marché
gourmand de la
crèche à la salle
polyvalente

3 Juillet
Marché
gourmand du
Foot 7
au stade